



*UNION DES COOPERATIVES AGRICOLES
DES PLANTEURS DE TABAC*

**DECLARATION
DE
RESPONSABILITE SOCIALE**

L'Union des Coopératives Agricoles des Planteurs de Tabac (UCAPT) s'engage à mettre en œuvre une politique de responsabilité sociale dans les domaines où elle agit, de manière à assurer sa citoyenneté d'entreprise dans les meilleures conditions.

La politique de responsabilité sociale de l'UCAPT comporte trois parties :

**1. ORGANISATION DES
RAPPORTS QUE L'UCAPT
ETABLIT AVEC LES
PARTENAIRES
LIES A SES ACTIVITES**

De part son statut d'Union de coopératives agricoles, l'UCAPT a pour vocation de développer les intérêts économiques de ses adhérents et à travers eux ceux des producteurs de tabacs. L'UCAPT répond à leurs besoins en leur proposant des solutions industrielles et commerciales servant au mieux leurs intérêts dans la durée.

Pour ses salariés, l'UCAPT veut, autant que possible, favoriser des conditions d'emploi leur permettant un développement personnel dans l'exercice de leur métier, en entretenant et développant au mieux leur employabilité. L'UCAPT leur demande d'agir dans leur activité professionnelle en conformité avec sa politique de responsabilité sociale selon des règles morales respectueuses des consciences individuelles et qu'elle leur aura explicité.

Avec ses clients et ses fournisseurs l'UCAPT souhaite développer des relations équilibrées, bénéfiques aux partenaires et à elle-même, dans le respect de l'intérêt général et de la législation.

**2. ENGAGEMENT VIS A VIS
DE LA SOCIETE**

L'UCAPT respecte la législation en vigueur. Elle organise la veille réglementaire, anticipe les nouvelles exigences réglementaires et y trouve des solutions réalistes permettant de les appliquer. L'UCAPT entretient des relations suivies avec les autorités chargées de faire respecter la législation en privilégiant la logique de dialogue et de conseil pour ne pas se trouver dans des rapports de contrainte.

L'UCAPT est consciente de son rôle et de ses responsabilités dans l'environnement socio-économique et participe à des opérations au niveau local et régional particulièrement dans le domaine de la formation et dans celui de l'apprentissage.

**3. RESPECT DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DURABILITE**

L'UCAPT est consciente de l'impact environnemental de son activité industrielle. Dans ses investissements, ses approvisionnements, son fonctionnement, elle favorise les solutions où ont été optimisées la sécurité, la limitation de l'impact sur l'environnement et la durabilité, dans les limites permises par les contraintes économiques.

L'UCAPT encourage et accompagne les coopératives qui développent les bonnes pratiques agricoles, la maîtrise des impacts sur l'environnement et des méthodes durables de culture chez les producteurs de tabac.

Dans les choix de ses fournisseurs et de ses clients, l'UCAPT intègre des considérations environnementales.

La présente déclaration fera l'objet de publication pour être connue de tous (producteurs, coopératives, salariés, partenaires).

La mise en application et l'évaluation de cette politique seront suivies par le groupe de responsabilité sociale dont les membres seront désignés par le Conseil d'Administration. Ce groupe travaille sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Fait à Paris le 12 novembre 2001.

Le Président

Jacques BEAUDOIN

Le Secrétaire Général

Laurent AMALRIC

Le Directeur Général

Pierre HAEIN